

AVERTISSEMENT DE CHANGEMENT DE FILE (LDW)



Le système d'avertissement de changement de file (LDW) est **uniquement un système d'assistance. Il appartient au conducteur de conduire avec prudence et attention, de façon à assurer la sécurité du véhicule, de ses occupants et des autres usagers de la route. Le conducteur doit continuer à rester vigilant envers tous les autres panneaux de signalisation, le marquage de la route et toute situation non détectée ni reconnue par le système LDW.**



Le commutateur LDW se trouve dans le panneau de commutation inférieur, sur le tableau de bord côté conducteur. Appuyez sur ce bouton pour désactiver/activer le système LDW. Voir page **370, COMMANDES CONDUCTEUR.**

Lorsqu'il est activé, un témoin s'allume dans l'afficheur de messages, pour confirmer. L'état du système est également indiqué par les changements de couleur de l'icône de voie et l'icône de positionnement du véhicule dans le témoin.

Le système LDW peut également être activé/désactivé depuis le menu du panneau d'instruments. Voir page **65, MENU DU PANNEAU D'INSTRUMENTS.**

Remarque : lorsque le contact est coupé puis remis, les réglages du système LDW configurés précédemment demeurent.

Le système LDW s'appuie sur la caméra avant située dans la base du rétroviseur.

Remarque : vérifiez que le pare-brise devant le rétroviseur reste propre et exempt d'obstacles, par exemple, d'autocollants, de débris, de boue, de neige, de verglas, etc.

Si le véhicule franchit d'un côté ou de l'autre le marquage de la voie dans laquelle il se trouve, sans avoir actionné le clignotant, le système LDW informe le conducteur d'une des façons suivantes :

- Vibrations du volant.
- Affichages graphiques sur l'afficheur de messages.

Remarque : le système LDW ne fait qu'avertir le conducteur. Il n'intervient pas dans le changement de direction du véhicule ni dans l'activation d'un de ses systèmes.

Remarque : le système LDW ne détecte pas les bords de route non marqués.

La sensibilité du système LDW peut être réglée à un degré de sensibilité **Élevé** ou **Normal** via le menu **Aide à la conduite** du panneau d'instruments.

Lorsque le degré de sensibilité est réglé sur **Normal**, le système LDW supprime tous les avertissements si l'intervention du conducteur est détectée, comme suit :

- Actionnement de la pédale d'accélérateur.
- Mouvement important du volant.
- Activation des freins.
- Activation du témoin correspondant.

Lorsque le degré de sensibilité est réglé sur **Élevé**, le système LDW ne supprime pas les avertissements, même si l'intervention du conducteur est détectée (sauf si le témoin correspondant est activé).

Si le système LDW détecte un défaut ou n'est pas disponible, le message d'information/avertissement général (orange) apparaît sur l'afficheur de messages. Voir page 73, **MESSAGE D'INFORMATION/D'AVERTISSEMENT D'ORDRE GÉNÉRAL (ORANGE)**.

Limitations du système d'avertissement de changement de file

- Lorsque le degré de sensibilité est réglé sur **Élevé**, le système LDW est activé à une vitesse comprise entre 50 km/h et 180 km/h (30 mi/h et 112 mi/h).
- Lorsque le degré de sensibilité est réglé sur **Normal**, le système LDW est activé à une vitesse comprise entre 60 km/h et 180 km/h (40 mi/h et 112 mi/h).
- La largeur de la voie utilisée doit être supérieure à 2,5 m.
- Aucune alerte affichée si l'indicateur correct est actif.
- Inactif en conduite tout-terrain.
- Pas disponible lorsque les programmes Sable ou Boue/ornières du système Terrain Response sont sélectionnés.

Les conditions suivantes risquent également d'affecter les performances du LDW :

- Mauvaises conditions de conduite (brouillard épais, pluie, neige, etc.).
- Marquages de voie usés, endommagés ou temporaires (travaux sur la voie, par exemple).
- Déviations étroites du réseau routier et leur dénivèlement.
- Conduite en direction d'un éclairage très vif.

- Conduite très proche d'un autre véhicule.

RECONNAISSANCE DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE



Le système de reconnaissance de la signalisation routière est un système d'assistance uniquement. Il appartient au conducteur de conduire avec prudence et attention, de façon à assurer la sécurité du véhicule, de ses occupants et des autres usagers de la route. Le conducteur doit continuer à rester vigilant envers tous les autres panneaux de signalisation, le marquage de la route et toute situation non détectée ni reconnue par le système de reconnaissance de la signalisation routière.

Le système de reconnaissance de la signalisation routière utilise la caméra orientée vers l'avant, placée à la base du rétroviseur. Il détecte les panneaux de vitesses, d'interdiction de doubler et de hauteur de dégagement variable et affiche des symboles correspondants sur l'afficheur de messages. Les panneaux de circulation comportant des informations supplémentaires (telles qu'une réduction des limites de vitesse en cas de chaussée humide, par exemple) sont également détectés et comparés avec les différents systèmes du véhicule (détecteur de pluie, essuie-glaces, par exemple) et peuvent également figurer sur l'afficheur de messages. Des informations relatives à la limite de vitesse en provenance du système de navigation s'affichent pour les routes sans signalisation.

Remarque : si la navigation sur route standard n'est pas disponible, le système de reconnaissance de la signalisation routière utilise uniquement la caméra.

Remarque : vérifiez que le pare-brise devant le rétroviseur reste propre et exempt d'obstructions (autocollants, débris, boue, neige, verglas, etc.).

Le système de reconnaissance de la signalisation routière peut être activé et désactivé via le menu du panneau d'instruments. Voir page 65, **MENU DU PANNEAU D'INSTRUMENTS**. Le système fonctionne jusqu'à une vitesse maximale de 250 km/h (155 mi/h).

Le système de reconnaissance de la signalisation routière a trois fonctions principales :

- Détection de la limite de vitesse : un message correspondant apparaît sur l'afficheur de messages.
- Alerte de vitesse : lorsque la vitesse du véhicule est supérieure (ou égale) à la limite de vitesse détectée, un anneau rouge clignotant s'allume autour du symbole de limite de vitesse présent dans l'afficheur de messages. L'alerte de vitesse peut être activée/désactivée ou les paramètres peuvent être configurés pour afficher trois réglages différents :
 - Dès que la vitesse du véhicule égale la limite de vitesse détectée.
 - Lorsque la vitesse du véhicule est supérieure d'au moins 10 km/h (5 mi/h) par rapport à la limite de vitesse détectée.
 - Lorsque la vitesse du véhicule est supérieure d'au moins 20 km/h (10 mi/h) par rapport à la limite de vitesse détectée.

- Zone avec interdiction de dépassement : lorsqu'un panneau d'interdiction de dépasser est détecté, le système affiche également un symbole correspondant sur l'afficheur de messages.

Remarque : le système de reconnaissance de la signalisation routière ne détecte pas les marquages routiers ni les situations exemptes de signalisation, comme les passages à niveau.

Limites de reconnaissance de la signalisation routière

Le système peut donner de fausses informations ou ne pas fonctionner correctement dans les conditions suivantes :

- Vous voyagez dans des conditions météorologiques défavorables. (brouillard épais, pluie, neige, etc.).
- Panneaux de signalisation couverts ou dissimulés.
- Conduite en direction d'un éclairage très vif.
- Zone du pare-brise située devant la caméra recouverte par un autocollant, embuée, sale, couverte de neige ou de boue, etc.
- Informations de navigation incorrectes.
- Déplacement dans une zone non couverte par le système de navigation.
- Signalisation routière non conforme.